

# LA VIE INTERNE DU FDF. STRUCTURE, FONCTIONNEMENT ET ADHÉSION AU PARTI

Pascal DELWIT, Émilie van HAUTE

## Introduction

D'un point de vue organisationnel, le FDF peut être considéré comme un parti relativement jeune en comparaison des autres formations politiques en Belgique. En outre, il a connu des développements particuliers et présente un certain nombre de caractéristiques qui le distinguent des formations traditionnelles. D'une part, la croissance électorale très rapide que le parti a connue dès sa fondation a constitué un défi organisationnel important<sup>694</sup>. D'autre part, le parti s'est organisé géographiquement de manière asymétrique sur le territoire en Belgique francophone. Enfin, le parti a connu deux phases organisationnelles majeures, une première phase d'une trentaine d'années en tant que parti indépendant<sup>695</sup>, et une autre séquence d'une vingtaine d'années en tant que partenaire au sein d'un cartel<sup>696</sup>, avec un récent retour à l'autonomie politique et, pour partie, organisationnelle.

---

<sup>694</sup> M.-P. Herremans, « Le phénomène FDF », *Courrier hebdomadaire*, n° 299, CRISP, 1965 ; « Le FDF-RW », *Courrier hebdomadaire*, n° 516-517, CRISP, 1971 ; Anon., « Le FDF. La préparation à la prise de pouvoir : l'élaboration d'un programme global », *Res Publica*, n° 5, 1973, p. 1031-1042 ; J.-B. Pilet, « Le Rassemblement wallon (RW) et le Front démocratique des francophones (FDF) : des partis victimes de leurs succès ? », dans P. Delwit, *Les partis régionalistes en Europe. Des acteurs en développement ?*, Bruxelles, Université libre de Bruxelles, 2005, p. 265-282 ; J.-B. Pilet et É. van Haute, « Regionalist Parties in Belgium (VU, RW, FDF) : Victims of Their Own Success ? », *Regional and Federal Studies*, 16(3), 2006, p. 297-313.

<sup>695</sup> P. Lefèvre, « Le FDF, 16 ans d'expérience pluraliste », *Res Publica*, n° 3, 1980, p. 385-399.

<sup>696</sup> A. Colignon et C. Kesteloot, « Le FDF : l'échec d'une expérience pluraliste », dans P. Delwit et J.-M. De Waele (dir.), *Les partis politiques en Belgique*, Bruxelles, Université libre de Bruxelles, 1996, p. 169-180 ; N. Dedecker, « Le Mouvement réformateur (MR) », dans P. Delwit, J.-B. Pilet et É. van Haute (éds), *Les partis politiques en Belgique*, Bruxelles, Université libre de Bruxelles, 2011, p. 145-158.

Il est dès lors intéressant d'analyser de plus près la structure, le fonctionnement interne et l'adhésion au parti. Dans un premier temps, ce chapitre développe une analyse des statuts du parti et de leur évolution dans le temps. Cette partie a pour objectif de mettre en évidence la structure organisationnelle du parti, son ossature. Dans un second temps, ce chapitre s'attarde sur le fonctionnement interne du parti, ou, pour reprendre la métaphore biologique, son système nerveux, avec un intérêt particulier pour le rôle des adhérents dans ce fonctionnement interne. Plus précisément, nous reviendrons sur les règles régissant les conditions d'accès au parti et les critères d'adhésion, ainsi que les droits et obligations des adhérents. Enfin, la dernière partie de ce chapitre tente de dresser un profil de la base du parti. En revenant sur l'évolution des effectifs d'adhésion et sur le profil socio-politique des adhérents, cette dernière partie entend compléter l'analyse en y apportant chair et sang, et par là donner corps à notre description de la vie interne du FDF.

### Structure organisationnelle du parti

Le FDF s'est tôt caractérisé par la volonté de mettre en place un schéma organisationnel dense. Lors de sa création, le FDF met, assez classiquement, en place deux organes dirigeants, qui incarnent le parti entre deux congrès: le Comité directeur et le Bureau permanent du parti. Mais, au-delà de ces organes centraux, le parti crée plusieurs structures intermédiaires.

Leur agencement est défini dans le règlement général d'ordre intérieur de janvier 1966, pour ce qui a trait au Comité exécutif.

En partant de l'échelon le plus bas, la première structure est la *section communale*<sup>697</sup>. Celle-ci désigne en son sein un comité élu par une assemblée générale, lequel opte pour un président, un ou plusieurs vice-présidents, un secrétaire, un trésorier qui sont membres du Bureau, auquel peuvent se rajouter d'autres membres du comité. Les statuts conseillent de prévoir une réunion mensuelle du comité et une réunion d'information annuelle.

Les missions de la section communale ont trait au premier chef aux dimensions locales de l'activité du parti. Elle a ainsi en charge la «propagande du parti sur le plan communal», la «diffusion du

---

<sup>697</sup> Rebaptisée section locale ultérieurement – voir FDF, *Statuts d'une section locale*, 2 avril 1975.

programme du parti», le «recrutement des membres et le recouvrement des cotisations» et la gestion de la liste des membres ou encore l'organisation de «manifestations locales». Bien évidemment, elle se doit aussi de mettre en œuvre les décisions prises aux niveaux supérieurs et de soumettre ses propres *desiderata* à ces échelons supérieurs. Mais quels sont-ils?

Le *Comité de district* n'est pas, comme le précise le règlement d'ordre intérieur, un «organe d'autorité». Il fait office d'organe de coordination de l'action de sections communales dans un district électoral et de structure intermédiaire entre les instances centrales du parti et la section communale. Le Comité de district rassemble des représentants des sections communales mais le total des membres ne peut pas excéder 18. En son sein, il désigne un président, deux vice-présidents et un secrétaire et crée un Bureau exécutif.

Il a pour tâche de veiller à la mise en œuvre des décisions du Comité exécutif, de prendre part à la «formation politique des membres des comités des sections locales», de faire remonter les demandes des sections communales vers le Comité exécutif, d'aider et de fournir des conseils aux sections communales «dans la propagande et l'organisation des manifestations politiques, culturelles et récréatives», de concourir à la formation des membres et de résoudre d'éventuels désaccords et différends entre sections communales de son espace.

Politiquement, il est invité à être proactif à la création de nouvelles sections dans les communes où elles sont absentes ou de suggérer d'hypothétiques dissolutions en cas «d'irrégularités graves».

Enfin, il établit les listes électorales pour les scrutins provinciaux mais le choix doit être validé par le Bureau exécutif.

Pour sa part, le *Comité exécutif* est composé des délégués de Comités de districts au *pro rata* du nombre d'adhérents: un membre par tranche de 300 adhérents avec un maximum de quatre représentants. Lors de son établissement, priorité est donnée aux membres qui «ont fait preuve de leur participation active à la campagne électorale du 23 mai 1965<sup>698</sup>». Le nombre de membres ne peut excéder 40.

Le Comité exécutif établit à sa guise des *commissions de travail* et désigne en son sein trois coordonateurs-rapporteurs, à savoir les

<sup>698</sup> Archives FDF, *Comité exécutif. Règlement général d'ordre intérieur (adopté le 20 janvier 1966)*, p. 7.

représentants au Comité directeur. Parmi ceux-ci, un siègera au Bureau permanent et porte le titre de Premier coordonnateur. Elles se réunissent aussi souvent qu'elles le jugent utile.

Le Comité choisit en son sein un président, un vice-président, un secrétaire, un secrétaire adjoint, un trésorier et un trésorier adjoint. Deux organes en sont issus: le *Bureau restreint* et le *Bureau élargi*.

Le premier agrège le président, le vice-président, le secrétaire et son adjoint, le trésorier et son adjoint, le coordonnateur au Bureau permanent, le Premier coordonnateur au Comité directeur et trois responsables de commissions de travail désignés par le Bureau élargi. Ce dernier est composé des membres du Bureau restreint, des coordonnateurs-rapporteurs et des responsables des commissions de travail non membres du Bureau restreint.

Le processus décisionnel se veut consensuel dès lors que les décisions doivent être prises à la majorité des deux tiers. Quelles sont les tâches du Comité exécutif? Celui-ci se doit à la fois de «donner son avis préalable sur les propositions du Comité directeur qui le concernent» et de veiller ensuite à l'application des décisions. Par ailleurs, il exerce les «fonctions administratives du parti» et fait des suggestions au Comité directeur.

Il suit et coordonne les bureaux politiques communaux et provinciaux et relaie, si c'est intéressant, les «vœux et *desiderata*» des comités communaux au Comité directeur. Il a également pour mission de réunir au moins une fois par année les Comités de districts en assemblée commune et, plus généralement, de prendre «toute mesure susceptible de concourir au bon fonctionnement des rouages du parti, dans le cadre des pouvoirs dévolus par les statuts». Enfin, de manière évasive, le règlement d'ordre intérieur précise qu'il «participe à la représentation des listes de candidats aux élections législatives<sup>699</sup>».

Dans le temps, le FDF conservera une densité organisationnelle substantielle quand bien même les statuts sont occasionnellement toilettés, voire remodelés. En 1977, le parti se dote de la sorte de nouveaux statuts. Les organes nationaux sont réagencés autour de cinq instances: le Congrès, le Conseil général, le Comité directeur, le Comité directeur élargi et le Bureau.

Paradoxalement, à la suite de l'établissement de la fédération entre le PRL et le FDF à laquelle s'adjoint le Mouvement des citoyens

---

699 *Ibid.*, p. 9.

pour le changement en 1997<sup>700</sup>, le Front démocratique des francophones renforce son schéma organisationnel, à tout le moins sur papier.

En 1997, le parti réécrit de la sorte ses statuts. L'opportunité est saisie pour y rappeler sa perspective *communautariste* à l'endroit des défenseurs d'une voie régionaliste. Le premier article est sans ambiguïté en la matière:

«Le FDF met à la base de son action une solidarité étroite entre les francophones de Wallonie et de Bruxelles, solidarité qui s'exprime notamment par l'existence de la Communauté française, de son assemblée législative élue démocratiquement et de son gouvernement responsable devant l'Assemblée, ainsi que par des institutions spécifiques bruxelloises et wallonnes et enfin par des actions communes menées par celles-ci<sup>701</sup>.»

Sur le plan national, pas moins de sept structures sont cette fois déclinées: le Congrès, le Conseil général, le Comité directeur, le Comité administratif, le Comité des sages, la Commission électorale et la Commission d'appel.

Les missions assignées au *Congrès* sont assez traditionnelles. Ainsi détermine-t-il les grands objectifs et la doctrine du parti. Le Congrès, auquel peuvent prendre part tous les adhérents en ordre de cotisation, opte aussi pour le président et le secrétaire général du parti. Nouveauté, le Congrès du parti choisit au suffrage universel 75 représentants au Conseil général.

Ledit *Conseil général* est l'organe souverain du FDF entre deux congrès. À ce titre, il fixe les «grandes options et les choix politiques» du FDF. Sa composition est extrêmement large. Outre les 75 représentants que le Congrès élit, y siègent de droit le président, le secrétaire général et le trésorier général, les éventuels ministres et secrétaires d'État, les ministres d'État, les parlementaires, les conseillers provinciaux, les membres des Collèges communaux et les présidents de CPAS auxquels s'ajoutent les chefs de groupe dans les Conseils communaux des localités où le FDF est dans l'opposition, l'ensemble des présidents de section, les présidents du Groupe de concertation communale, du Centre d'études et du Comité de la périphérie, une représentation des associations admises dans le

<sup>700</sup> P. Delwit, *La vie politique en Belgique de 1830 à nos jours*, Bruxelles, Université libre de Bruxelles, 3<sup>e</sup> édition, 2012.

<sup>701</sup> Statuts du FDF, art. 1, version du 15 octobre 1997, p. 3.

parti et des représentants des Jeunes FDF et de l'Association des femmes FDF. Alors que le Conseil général se réunissait tous les trois mois jusqu'alors, sa réunion devient mensuelle dans les nouveaux statuts. Par la suite, le FDF reviendra sur cette réforme et réinstaurera une réunion trimestrielle.

La direction journalière et effective du parti est pour sa part assurée par le *Comité directeur*. Se réunissant toutes les semaines, celui-ci prend toute décision «que commande l'actualité politique». Le cas échéant, il arbitre lorsque se présentent certains désaccords. Ainsi désigne-t-il le bourgmestre lorsque des points de vue différents se présentent dans une section locale. Le Comité directeur demeure un organe assez large puisqu'y siègent le président, le trésorier et le secrétaire général, les éventuels ministres et secrétaires d'État, l'ensemble des parlementaires et les bourgmestres, les présidents des Jeunes FDF, de l'Association des femmes FDF, du Groupe de concertation communale, du Centre d'étude et du Comité de la périphérie, de même qu'un représentant des associations admises et un représentant des districts de Wallonie.

Les deux fonctions les plus saillantes dans l'activité nationale du parti sont le président et le secrétaire général. Le premier incarne le parti et «dirige» son action. À ce titre, il mène «toute négociation et conduit toute délégation». Il assume par ailleurs la présidence des Congrès, Conseil général, Comité directeur et Comité administratif.

Depuis sa naissance en 1964, le FDF a compté huit présidents. On observe néanmoins une asymétrie dans la durée du mandat. Les sept premiers présidents exercent leur mandat durant un laps de temps relativement court; de deux à cinq ans. En revanche, Olivier Maingain bat des records de longévité puisqu'il est président du parti depuis 1995, à peu de choses près la plus longue présidence de parti dans l'histoire politique belge. À ce jour, seul Frans Vander Elst, président de la Volksunie de 1955 à 1975, a exercé une présidence plus longue.

Quant au secrétaire général, il supplée le président en son absence et contrôle l'exécution des organes du parti. Plus globalement, il veille à la coordination de l'action de tous les segments du parti, singulièrement les sections locales. Dans l'histoire du FDF, le secrétaire général a régulièrement appartenu à une autre sensibilité philosophique ou politique que celle du président, l'ambition étant de réaliser un équilibre *de facto* dans ce duo.

TABLEAU 1  
Présidents des FDF

1964-1967	Paul Brien
1967-1972	Albert Peeters
1972-1975	André Lagasse
1975-1977	Léon Defosset
1977-1982	Antoinette Spaak
1983-1984	Lucien Outers
1984-1995	Georges Clerfayt
1995-	Olivier Maingain

Composé du président, du secrétaire général, du trésorier général et du directeur du FDF, le *Comité administratif* assume toute la dimension administrative et financière du parti, en ce compris la «gestion du personnel recruté ou affecté au parti».

Le *Comité des sages* a principalement pour mission l'arbitrage de questions sensibles comme le non-paiement des cotisations dans le chef de membres ou des «quotes-parts sur leurs émoluments» telles que déterminées par les instances idoines. Il est composé de sept membres présentés par le Comité directeur et validés par le Conseil général. Ses membres doivent appartenir au FDF depuis dix ans au moins.

Quant à la *Commission électorale*, elle a la délicate mission de proposer les listes de candidats aux élections fédérales, européennes et provinciales. Elle réunit cinq membres issus du Conseil général, proposés par le Comité directeur et validés par le Conseil général. S'associent avec voix consultative le président et le secrétaire général. Lesdites personnes ne peuvent elles-mêmes être candidates ou «être parents ou alliés au premier degré de candidats». La Commission électorale est aussi compétente pour les matières électorales internes. Aussi organise-t-elle et contrôle-t-elle les procédures d'élection du président, du secrétaire général et du Conseil général et contrôle-t-elle «l'application du code électoral du parti».

Enfin, la *Commission d'appel* détient l'arbitrage final des litiges, après une appréciation de première instance. Elle est composée de cinq membres choisis par le Comité directeur. Deux d'entre eux doivent avoir été président ou secrétaire général et les trois autres siègent au Conseil général.

Outre les instances nationales, le FDF dévoile toujours un organigramme substantiel pour les structures intermédiaires et locales. Pointons d'abord le *Comité des responsables locaux*. Composé des présidents de section locale, des secrétaires et chefs de groupe au Conseil communal, le Comité des responsables locaux œuvre à la collaboration entre le parti et ses sections et traite des problèmes que ces dernières rencontrent. Comme organe intermédiaire, il veille aussi à faire remonter les propositions organisationnelles vers les structures dirigeantes du FDF.

Le FDF s'est aussi doté du *Comité de la périphérie*. Organe consultatif, le Comité de la périphérie agrège les mandataires du parti dans la périphérie bruxelloise et les présidents et secrétaires de section de cet espace. Il a pour mission de «préparer et de suivre les décisions du Comité directeur en rapport avec la politique en périphérie bruxelloise».

Le FDF a aussi mis sur pied un *Groupe de concertation communale*. Rassemblant tous les élus communaux, sa mission est assez floue: préparer «le rôle du FDF dans tous les organes communaux dès lors que les intérêts sont communs».

Enfin, sur le plan communal, la *section locale* reste l'instance du parti. Il doit en exister une dans toutes les communes bruxelloises et de sa périphérie, de même que dans chaque district wallon.

Nous l'observons, malgré la constitution de la fédération avec le Parti réformateur libéral et le Mouvement des citoyens pour le changement, le FDF a conservé un puissant schéma organisationnel. Il ne sera pas affecté par l'établissement du Mouvement réformateur en 2004. Mieux, en 2008, le parti le remodèle dans un horizon politique clair: le désir et la volonté affichée de développer l'implantation en Wallonie. Sur le plan national, une nouvelle instance est établie, l'intergroupe parlementaire, à composition large. Y siègent le président, les vice-présidents, le secrétaire général, le secrétaire général adjoint, le trésorier général, les ministres d'État, les ministres et secrétaires d'État, les anciens ministres et secrétaires d'État, les éventuels gouverneurs et députés permanents, tous les parlementaires et bourgmestres, les anciens présidents et anciens secrétaires généraux de même que les présidents des Groupes de concertation communale. Cet organe a pour tâche de préparer et suivre «l'action des parlementaires» et de faire «rapport au Bureau».

Trois postes de vice-présidents sont désormais adjoints au président. L'article 21 précise que l'un d'entre eux est bruxellois et choisi

par les membres bruxellois du Congrès, que le deuxième est wallon et désigné par les adhérents wallons présents au Congrès, enfin que le troisième est issu de la périphérie et élu par les congressistes habitant cet espace.

L'élargissement escompté vers la Wallonie génère une augmentation du nombre de membres au Conseil général. Le nombre d'élus du Congrès passe à 99. Parmi ceux-ci, 33 doivent provenir de Bruxelles et de sa périphérie et 33 de Wallonie. Le dernier tiers est composé indistinctement du lieu de résidence.

Dès lors que toutes les localités wallonnes ne disposent pas d'une section locale, les élus des sections locales peuvent l'être par les fédérations provinciales, nouvellement créées, si le nombre de sections locales existantes dans la province ne s'élève pas au moins à la moitié plus une du nombre total de communes de ladite province. Par ailleurs, les éventuels conseillers provinciaux du FDF pourront aussi siéger au Conseil général.

Un Groupe de concertation communale à l'échelle wallonne est créé tandis que le Groupe de la périphérie est dissous.

Le Bureau, qui a remplacé le Comité directeur, est composé de l'ensemble des membres de l'intergroupe parlementaire, de tous les bourgmestres, échevins et présidents de CPAS, des députés permanents et conseillers provinciaux, des présidents des sections locales et des fédérations provinciales, du président du Centre d'études, de la présidente de l'Association des femmes FDF, du président des Jeunes FDF et d'un représentant pour chacune des associations. S'il le souhaite, le Bureau peut aussi coopter au maximum cinq membres résidant en Wallonie et cinq membres domiciliés dans la Région bruxelloise ou sa périphérie.

Dans ses compétences, une disposition est intégrée relativement aux élections communales. Celle-ci n'est pas anodine, eu égard à certaines difficultés qui se sont présentées en 2006 quant à la participation du FDF à des listes de cartel – notamment les listes de bourgmestre. Le Bureau reçoit un pouvoir d'évocation en amont et de décision en aval. Entre les deux, le Comité des sages fait une proposition:

«Le Bureau a le droit d'évoquer, à tout moment, toute question relative à la participation d'une section locale et des représentants des FDF à une liste aux élections communales et à l'établissement des listes des candidats aux élections communales, s'il estime que le respect de la ligne politique du parti l'exige; il procédera à l'audition

de toute personne qu'il jugera utile et, en cas de désaccord entre le Bureau et l'instance locale compétente, il saisira le Comité des sages qui, toutes affaires cessantes, interviendra comme médiateur et fera son rapport au Bureau dans le délai déterminé par celui-ci. En cas de désaccord persistant entre le Bureau et l'instance considérée, le Bureau tranchera<sup>702</sup>.»

Le FDF commet encore une révision de ses statuts le 22 avril 2012. Celle-ci est un toilettage en mode mineur qui n'affecte pas le fonctionnement et le schéma organisationnel du parti.

## **Fonctionnement interne et démocratie intrapartisansane**

### *Les conditions d'accès*

Les conditions d'accès au parti sont restées relativement stables à travers le temps (tableau 2). Les statuts mentionnent quatre types de conditions d'adhésion. La première condition est relative à l'âge minimum requis pour devenir membre du parti. Ce critère d'âge est resté stable à travers le temps (âge minimum requis de 16 ans). À partir de 1997, il est également indiqué que tout nouvel adhérent de moins de 30 ans est automatiquement réputé membre des Jeunes FDF. Cette condition passe à 35 ans avant de disparaître en 2008. Il est également requis d'adhérer aux principes fondateurs du parti, sous la forme d'une acceptation du programme ou des statuts du parti. Il est par ailleurs exclu d'adhérer à une autre formation politique. Enfin, la condition de période probatoire apparaît pour la première fois dans la version modifiée des statuts de 1997. Cette version prévoit que le secrétariat général dispose de 30 jours pour refuser une demande d'adhésion (période étendue ensuite à 90 jours).

L'adhésion au FDF se fait par le niveau local (tableau 2). On adhère avant tout à une section locale, en charge du recrutement. Les sections locales transmettent les informations d'adhésion au secrétariat général. L'adhésion au FDF est individuelle. Cependant, à partir de 1997, les statuts du parti prévoient la possibilité pour «les personnes morales (mouvements ou groupes de réflexion et d'action politique, culturelle ou sociale), dont les objectifs sont compatibles avec le programme et la stratégie du FDF», de s'affilier au parti (art. 2), sur décision du Comité directeur.

702 Statuts des FDF, 2008, p. 26-27.

TABLEAU 2  
**Critères et conditions d'adhésion – FDF 1975-2012**

Année	Âge	Exclusivité	Adhésion principes*	Période probatoire	Parrainage	Niveau	Type**		
							I	C	S
1975	16	oui	oui	n.m.	n.m.	local	X	-	-
1978	16	oui	oui	n.m.	n.m.	local	X	-	-
1986	n.m.	n.m.	oui	n.m.	agrée par 2/3 du CA	local	X	-	-
1997	16	oui	oui	30 jours pour refuser	n.m.	local	X	X	-
2008	16	oui	oui	90 jours pour refuser	n.m.	local	X	X	-
2012	16	oui	oui	90 jours pour refuser	n.m.	local	X	X	-

Source: FDF-Statuts (2 avril 1975); FDF-Statuts d'une section locale (27 juin 1978); FDF-Statuts (Moniteur 4215/86); FDF-Statuts (15 octobre 1997); FDF-Statuts d'une section locale (29 septembre 1997); FDF-Statuts (18 juin 2008); FDF-Statuts (22 avril 2012)

\* Adhésion aux principes (idéologie, programme, statuts du parti ou tout autre document fondateur); \*\* Type de lien au parti: I = Individuel; C = Collectif; S = Sympathisant.

### *Les droits et obligations des adhérents*

Les droits et obligations des adhérents du FDF sont initialement construits autour de la vie des sections locales, pour ensuite évoluer vers le niveau central. On note en outre un passage clair d'un modèle de délégation vers un modèle donnant plus de poids et d'influence directe aux membres.

Dès 1966, les statuts d'une section locale indiquent que ce sont les sections qui sont en charge du recrutement des membres, du recouvrement des cotisations et de la tenue à jour de la liste des membres de la section. Les membres en ordre de cotisation constituent l'Assemblée générale (AG) de la section locale, qui se réunit au moins deux fois par an. L'AG est notamment en charge de l'élection du Comité de la section locale et peut d'initiative ou sur proposition du Comité faire élire un président d'honneur et un ou plusieurs vice-présidents d'honneur. L'adhésion se fait à une seule section communale (commune de domiciliation ou de résidence).

En 1975 et 1978, certaines précisions sont apportées sur le déroulement concret des AG. Les statuts d'une section locale précisent les termes de convocation de l'AG: «[I]l est suggéré de tenir au moins une fois par an une réunion d'information annoncée huit jours au moins à l'avance par tract toutes boîtes.» Ils précisent également les conditions de participation à l'AG: les membres doivent être en règle de cotisation depuis au moins un mois à la date d'envoi des convocations; les anciens membres qui auraient négligé de régler leur cotisation peuvent cependant régulariser leur situation à l'AG (ce délai passe à 40 jours en 1978, pour revenir à 30 en 1997). Le nombre d'AG statutaires est réduit à une par an, mais la possibilité pour les membres de convoquer une AG extraordinaire si 1/5 des membres le demande est ajoutée. Enfin, les conditions de domiciliation sont assouplies: la section locale est composée de tous les membres du parti domiciliés dans la commune et des membres du parti domiciliés dans une autre commune mais autorisés par la section d'accueil et par l'instance supérieure du parti à faire partie de la section.

Ce rôle central de la section locale et de l'AG des membres est souligné à plusieurs reprises dans les archives du parti. La position de la section d'Ixelles, défendue lors d'une session du Conseil général du 23 février 1981, illustre cette position: «Qu'est en fait l'Assemblée générale d'une Section? C'est la réunion de membres de la Section, en général assez peu mêlés à sa vie quotidienne, mais militants convaincus et enthousiastes du parti. Leur présence à l'Assemblée générale le prouve. Ils viennent à cette réunion en fait pour témoigner de leurs convictions et pour entendre quelque dirigeant les conforter dans leurs bonnes dispositions. À cette occasion, il convient autant que possible de présenter un front uni et de galvaniser les énergies.»

À partir de 1997, les pouvoirs de l'AG locale sont étendus. Elle élit le président et le secrétaire de la section locale (tous les deux ans) (art. 10), élit les représentants au Comité et un représentant au Conseil général par tranche de 50 membres que compte la section l'année de l'élection, élit la tête de liste aux élections communales et approuve la liste des élections communales proposée par la Commission électorale de la section (art. 10). Pour ce qui concerne l'élection du président de la section locale, les statuts prévoient une élection à la majorité absolue des votes valablement exprimés; si plus de deux candidats sont en présence et si aucun d'eux ne recueille la majorité absolue des suffrages, on recourt à un second

tour où s'affrontent les deux candidats ayant obtenu le plus de voix au premier; il n'est jamais tenu compte des bulletins blancs et nuls pour le calcul de la majorité (art. 49). En termes pratiques, les statuts de 1997 ajoutent la possibilité d'adhérer depuis la Wallonie, reflétant ainsi une stratégie d'expansion du parti.

Au niveau central du parti, les statuts de 1975 prévoient que les membres en règle de cotisation peuvent assister au Congrès du parti. Cependant, pour les votes au Congrès (présidence du parti, secrétariat général), chaque section communale dispose d'un nombre de voix proportionnel au nombre de ses membres en règle de cotisation à la fin du deuxième mois précédant celui pendant lequel se tient le Congrès. Les statuts de 1978 ajoutent la possibilité d'organiser un second tour «pour départager les deux candidats ayant obtenu le plus de voix et ne s'étant pas désistés» (art. 6). Les statuts de 1997 modifient les conditions de participation au Congrès du parti et prévoient que seuls les membres en règle de cotisation depuis au moins trois mois peuvent participer au Congrès (art. 8). Si les conditions de participation sont plus strictes, les statuts étendent par ailleurs les compétences au Congrès du parti (définition de la doctrine et des objectifs du parti, désignation au suffrage universel des membres du président et du secrétaire général et des 75 membres du Conseil général, modification des statuts). Les statuts développent par ailleurs les règles en matière d'exclusion de membres, pour motif d'affiliation ou de soutien à un autre parti ou de figurer sur les listes d'un autre parti.

### **La base du parti: un profil**

Le profil de la base du FDF peut être approché sous deux angles complémentaires. Sous un angle agrégé, il est intéressant de revenir sur l'évolution des effectifs d'adhésion au parti. Dans une perspective plus individuelle, il est possible de dresser un profil socio-politique des adhérents du parti.

#### *Évolution des effectifs d'adhésion*

Il est très difficile de fournir des données complètes, précises et longitudinales sur l'évolution du nombre d'adhérents au parti. Plusieurs raisons peuvent venir éclairer cette difficulté.

D'une part, il est fréquent que des adhérents négligent une année de cotisation ou paient leur cotisation en fin d'année pour l'année

suivante. Il est dès lors difficile pour un parti d'estimer au plus près son nombre d'adhérents: faut-il tenir compte uniquement des membres en ordre de cotisation ou maintenir des noms dans le registre des membres indépendamment du fait qu'ils n'ont pas réglé leur cotisation depuis un certain nombre d'années?

D'autre part, la manière dont le recrutement et le maintien des listes sont gérés au sein du parti influence la qualité des données disponibles. Dans le cas du FDF, dès le départ, la section locale est le niveau en charge du recrutement des membres, du recouvrement des cotisations et de la tenue à jour de la liste des membres de la section<sup>703</sup>. Dès lors, la tenue des registres est essentiellement décentralisée et l'existence d'une vision d'ensemble dépend des efforts du parti au niveau central de rassembler périodiquement ces informations. Dans le cas du FDF, il semble que cela ait été fait de manière relativement sporadique. Par ailleurs, cette centralisation a été d'autant moins systématique durant la période de collaboration avec le PRL au sein de la fédération PRL-FDF(-MCC) puis du MR. En effet, les statuts du MR prévoient que «[l]es partis et leurs adhérents sont membres du Mouvement réformateur, ainsi que les adhérents directs<sup>704</sup>». Si des données sont disponibles sur les effectifs d'adhésion au MR, il est cependant impossible de déterminer la proportion d'adhérents directs et indirects à la fédération et la ventilation des adhérents indirects par composante. Par ailleurs, les fluctuations du nombre d'adhérents MR en 2003 et 2004 laissent à penser à un changement de stratégie dans la gestion des registres d'adhésion<sup>705</sup>.

Enfin, la qualité des données disponibles est aussi liée à l'évolution des outils technologiques existants pour aider les partis dans la tenue de leurs registres de membres. Ces moyens ont considérablement évolué ces dernières années, permettant d'avoir des données plus précises.

Tous les partis politiques ont l'expérience de l'une ou l'autre de ces difficultés. Cependant, lorsqu'elles sont cumulées comme dans le cas du FDF, seules des données parcellaires peuvent être produites. Néanmoins, ces données donnent un aperçu intéressant de l'évolution de l'adhésion au parti (tableau 3).

Les effectifs d'adhésion au parti sont relativement stables dans les années 1970 (10 000 à 11 000 membres). Ils fluctuent davantage

703 Statuts du FDF 1965; statuts d'une section locale 1978, 1997.

704 Statuts du MR, art. 5, 2005.

705 N. Dedecker, *op. cit.*, p. 145-158.

durant les années 1980, oscillant entre 10000 et 14194 en fonction des années, sans pour autant évoluer dans une direction claire. Les données disponibles pour les années 1990 sont clairement moins fiables. Le parti rapporte un nombre approximatif d'adhérents autour de 10000. Cependant, les archives du parti laissent à penser que les effectifs d'adhésion ne fluctuent pas, mais sont au contraire en déclin.

Ainsi, dans une lettre adressée à Georges Clerfayt (et autres dirigeants en copie), Georges Désir s'inquiète de l'érosion de la base du parti: «Je voudrais enfin attirer l'attention de tous nos «sages» sur la situation globale du Parti. En fin d'année 1992, nous avons encore perdu des affiliés par rapport à 1991. Seules deux sections comptent encore plus de 400 membres (Auderghem et Woluwe-St-Lambert). Huit des autres sections urbaines (et non des moindres) n'ont même plus 100 membres. Quant à la section de Bruxelles-Ville (164000 habitants), elle compte 181 inscrits en ordre de cotisation. En périphérie, ce n'est guère plus glorieux. Où se cachent les 120000 francophones prêts à en découdre? Même à Linkebeek (39 membres) ou à Rhode (42), la tendance n'est pas à l'optimisme<sup>706</sup>.»

Les données les plus récentes (2010-2012) pointent vers des effectifs plus proches des 6000 adhérents.

TABLEAU 3  
Évolution des effectifs d'adhésion au FDF, 1973-2012

Année	Nombre d'adhérents
1973 <sup>a</sup>	10 000
1974 <sup>a</sup>	10 881
1975 <sup>a</sup>	10 990
1976 <sup>a</sup>	10 518
1979 <sup>d</sup>	11 000
1981 <sup>a</sup>	12 000
1983 <sup>a</sup>	13 080
1984 <sup>a</sup>	11 500
1985 <sup>a</sup>	10 200
1986 <sup>c</sup>	14 194
1987 <sup>a</sup>	13 488

<sup>706</sup> Archives FDF, farde BE-BP octobre 1992-février 1993, lettre de Désir à Clerfayt, Woluwe-Saint-Lambert, 5 février 1993.

Année	Nombre d'adhérents
1988 <sup>a</sup>	10 000
1989 <sup>b</sup>	10 587
1990 <sup>c</sup>	10 000
1991 <sup>c</sup>	10 000
1992 <sup>c</sup>	10 000
1993 <sup>c</sup>	10 000
1994 <sup>c</sup>	10 000
1995 <sup>c</sup>	10 000
1996 <sup>c</sup>	10 000
1997 <sup>c</sup>	10 000
1998 <sup>c</sup>	10 000
1999 <sup>c</sup>	10 000
2010 <sup>e</sup>	6 165
2011 <sup>f</sup>	5 312
2012 <sup>f</sup>	5 821

Sources: a: M. Maes, De ledenaantallen van de politieke partijen in België 1945-1987: een documentaire studie, Leuven, KUL, 1988; b: M. Verminck, « Morphologie des partis politiques francophones 1988-1989 », Res Publica, vol. XXXII, n° 2-3, 1990, p. 339; c: P. Biondi, W. Dewachter, S. Fiers et B. Wauters, « Tableau statistique synoptique », Res Publica, vol. XLII, n° 1, 2000, p. 163; d: PV Bureau permanent 28 mai 1979 (farde PV BP mai-novembre 1979); e: N. Dedecker, « Le Mouvement réformateur (MR) », dans P. Delwit, J.-B. Pilet et É. van Haute (éds), Les partis politiques en Belgique, Bruxelles, Université libre de Bruxelles, 2011; f: Secrétariat du FDF (enquête PPDB – [www.politicalpartydb.com](http://www.politicalpartydb.com))

### *Profil socio-politique*

Au-delà de la question du nombre, il est également intéressant de s'attarder sur le profil de ces adhérents. Nous mobilisons à cet effet une enquête menée par le Cevipol auprès des membres du parti en 2008. Cette enquête a été organisée en collaboration avec le secrétariat du parti, qui a pris en charge l'envoi des questionnaires auprès d'un échantillon de ses membres actifs. Les questionnaires étaient assortis d'une enveloppe « port payé par le destinataire » que les répondants pouvaient utiliser pour retourner le questionnaire complété au Cevipol. Au final, 169 questionnaires complétés nous ont été retournés. Les répondants sont essentiellement des membres actifs du parti: 41,4 % sont détenteurs d'un mandat politique, 18,3 % sont d'anciens mandataires et 40,2 % ne détiennent pas de mandat; 48,1 % sont détenteurs d'une fonction interne au sein du parti, pour 51,9 % sans fonction interne particulière. Enfin, 70,5 % des répondants appartiennent aux sections locales bruxelloises, pour 23,7 % affiliés à une section locale située dans le Brabant flamand.

## Caractéristiques socio-démographiques

Les membres actifs du parti sont très majoritairement de nationalité belge (tableau 4).

En termes de genre, on compte un peu plus d'un tiers de femmes pour deux tiers d'hommes. Si la parité n'est pas atteinte, la féminisation du parti est néanmoins plus importante que dans d'autres partis politiques en Belgique<sup>707</sup>, voire au niveau international<sup>708</sup>.

La distribution par âge met en évidence un profil relativement âgé des répondants. L'âge moyen est de 57,8 ans. Les moins de 35 ans sont relativement peu nombreux. Une grande partie des membres actifs du parti a donc connu la période de la montée des revendications régionalistes en Belgique et la progressive réforme de l'État vers un État fédéral.

Comme dans la plupart des partis politiques, on retrouve un haut niveau de diplôme parmi les membres actifs. En termes de statut socio-professionnel, le parti compte un peu plus d'un tiers de (pré)-pensionnés, ce qui est concordant avec l'âge moyen des répondants. Parmi les actifs, on constate une large majorité d'adhérents investis dans le secteur privé.

Une série de caractéristiques socio-démographiques met également en évidence la transversalité du FDF sur un des clivages qui a longtemps dominé l'espace politique en Belgique: le clivage philosophique. Le FDF s'est depuis sa création toujours déclaré ouvert à tous sur cette question, voulant aller au-delà des clivages traditionnels. Cette ouverture se reflète à la base du parti en dépit d'un très léger penchant en faveur du versant libéral-laïc. En effet, la composition de la base du parti se répartit de manière équilibrée entre croyants (46,1 %) et non-croyants (44,3 %), ou entre parcours scolaire au sein du réseau officiel (49,0 %) et du réseau libre confessionnel ou trans-réseau. De même, la mutualité d'affiliation reflète cette transversalité philosophique. La majorité des membres actifs est affiliée à une mutualité neutre ou indépendante et la distribution est équilibrée entre mutualités liées aux piliers traditionnels de la société belge. Enfin, si moins d'un tiers déclare être affilié à un syndicat (28,7 %), la répartition entre syndicats reflète toujours le même équilibre (29,2 % FGTB; 29,2 % CSC; 37,5 % CGSLB).

707 É. van Haute *et al.*, «Party members in a partitocracy: An overview of party membership in Belgium», *Acta Politica*, vol. 48, n° 1, 2013, p. 68-91.

708 S. Scarrow et B. Gezgor, «Declining memberships, changing members? European political members in a new era», *Party Politics*, vol. 16, 2010, p. 823-843.

**TABLEAU 4**  
**Profil socio-démographique des adhérents FDF (%)**

Nationalité	Belge	97,1
	Autre	2,9
Genre	Homme	60,7
	Femme	39,3
Âge	<25	1,9
	25-34	4,9
	35-44	12,3
	45-54	21,6
	55-64	23,5
	65+	35,8
Éducation	Aucun / Primaire	12,5
	Secondaire	19,0
	Supérieur & universitaire	68,5
Statut	Pré-pensionné	37,1
	Autre inactif	7,2
	Employé	13,8
	Fonctionnaire	16,8
	Cadre / Profession libérale	13,8
	Commerçant / Indépendant	4,8
	Autre actif	6,6
Croyance	Croyant	46,1
	Non-croyant	44,3
	Agnostique	9,6
Religion	Catholique	87,1
	Chrétien	5,9
	Autre	7,0
Réseau	Officiel	49,0
	Libre confessionnel	37,8
	Autre / Plusieurs	13,3
Mutuelle	Chrétiennes	19,8
	Socialistes	18,0
	Libérales	8,4
	Neutres	53,9
Affiliation syndicale	Oui	28,7
	Non	71,3

Source: Enquête 2008, Cevipol

Au final, certaines caractéristiques socio-démographiques de la base du parti le distinguent des partis traditionnels en Belgique: genre, niveau de diplôme, transversalité du profil philosophique. Dans ces domaines, la base du FDF est plus proche d'Écolo. Cependant, sur d'autres caractéristiques, le FDF se rapproche des partis traditionnels et en particulier des libéraux: âge moyen et statut socio-professionnel.

### Profil d'adhésion

Il est également intéressant d'analyser le lien qui unit les membres à leur parti. En la matière, les adhérents du FDF ont développé une relation solide avec leur parti (tableau 5). En moyenne, ils sont affiliés au FDF depuis 22 ans. Cette longévité est en concordance avec l'âge moyen élevé évoqué ci-dessus. En outre, la longévité est associée à une très large continuité dans l'adhésion individuelle. Très peu de répondants (8,3 %) déclarent avoir adhéré de manière discontinue au parti. En revanche, près d'un quart (21,3 %) déclare avoir adhéré à un autre parti. Néanmoins, parmi ces derniers, il s'agit dans la plupart des cas du PRL (44 %) ou du PSC-cdH (32 %). Près d'un cinquième des répondants déclare avoir au moins un parent engagé au sein du parti. Étant donné la distribution d'âge évoquée, cela représente une large proportion des jeunes engagés au sein du FDF.

Les répondants ont également pu librement indiquer sur le questionnaire leur(s) motif(s) d'adhésion initiale au parti. Le regroupement en catégories indique qu'une large majorité d'entre eux (63,4 %) fait référence à des motifs idéologiques (conviction, référence au programme ou à une partie de celui-ci) comme déclencheurs de leur adhésion. On y retrouve très fréquemment évoquée la question de la défense des francophones, de Bruxelles et de la périphérie: par exemple, «décision suite aux problèmes linguistiques en périphérie et visiblement à Bruxelles aussi». Le recrutement et la mobilisation constituent le second type de motifs invoqués le plus fréquemment (14,4 %). On constate que les élections communales jouent un rôle majeur dans la mobilisation et le recrutement de nouveaux adhérents, soit pour figurer sur les listes, soit pour s'impliquer dans la vie politique locale de manière plus large («pour faire de la politique locale», «pour les élections communales de 1988», etc.). Le soutien au parti et ses candidats, ou, à l'inverse, le combat contre d'autres partis est un troisième type de

motif qui apparaît dans les réponses (10,5 %), tout comme les raisons sociales (9,2 % – parcours personnel de l'adhérent, héritage familial, etc.). Enfin, un faible nombre de répondants (2,6 %) fait référence à des motifs matériels (adhésion liée au travail, aide obtenue de la part du parti, etc.).

Les répondants sont assez actifs et impliqués dans la vie de leur parti. Ils y consacrent du temps. Ils sont 84,6 % à déclarer lire les informations envoyées par le parti (magazine). La relation avec la section locale est forte: 75,2 % déclarent avoir été très souvent en contact avec les responsables de leur section locale durant l'année précédente, et 67,5 % déclarent avoir pris part à plus de cinq réunions de leur locale (83,2 % à au moins trois réunions). Ils sont par ailleurs fortement impliqués dans le travail de terrain et dans leur rôle d'ambassadeur du parti: 69,2 % déclarent avoir invité des gens à voter pour des candidats FDF, et 73,4 % rapportent avoir pris part à des activités de campagne électorale (collage d'affiches, distribution de tracts, etc.). Si la relation à la section est forte, le lien avec le parti est lui aussi présent, puisque 77,4 % des répondants déclarent avoir participé au congrès FDF de l'année précédente.

Ces données doivent être interprétées avec précaution en raison de la tendance à surestimer les niveaux de participation dans les enquêtes (problèmes de mémoire, préjugés de désirabilité sociale)<sup>709</sup>. Néanmoins, ces problèmes sont identiques pour toutes les enquêtes menées auprès des adhérents de partis et les répondants FDF se situent en moyenne largement au-dessus en termes d'activités au sein du parti. Cette caractéristique le distingue des partis traditionnels et le rapproche à nouveau d'Écolo<sup>710</sup>.

---

709 M. Prior, «The Immensely Inflated News Audience: Assessing Bias in Self-Reported News Exposure», *Public Opinion Quarterly*, vol. 73, n° 1, 2009, p. 130-143.

710 É. van Haute *et al.*, «Party members in a partitocracy», *op. cit.*, p. 68-91.

**TABLEAU 5**  
**Profil d'adhésion au FDF (%)**

Durée adhésion	<5 ans	15,4
	5-9 ans	16,0
	10-19 ans	17,3
	20-29 ans	13,6
	30-39 ans	21,0
	40+ ans	16,7
Continuité adhésion	Oui	91,7
	Non	8,3
Adhésion autre parti	Oui	21,3
	Non	78,7
Parent FDF	Père	4,6
	Mère	5,2
	Les deux	13,3
	Aucun	76,9
Raison adhésion	Idéologie (conviction, programme)	63,4
	Mobilisation (demande, élection communale)	14,4
	Politique (soutien parti ou candidat)	10,5
	Sociale (parcours personnel, familial)	9,2
	Matérielle (travail, aide)	2,6
Temps activisme	Rien	11,1
	1 à 3h / mois	30,2
	3 à 5h / mois	22,8
	5 à 10h / mois	13,6
	>10h / mois	22,2

Source: Enquête 2008, Cevipol

Une large majorité des répondants estime cependant que ce niveau d'activisme devrait être associé à davantage de prérogatives: 93,4 % des répondants sont (tout à fait ou plutôt) d'accord avec l'idée qu'il faudrait donner plus de poids aux adhérents au sein du FDF.

## Positionnement politique

Afin de mieux comprendre la manière dont la base du FDF perçoit les autres acteurs politiques au sein du système, il leur a été demandé d'attribuer une note de sympathie aux autres partis. Cette note varie de 0 (aucune sympathie) à 7 (la sympathie la plus élevée). Seul le partenaire du FDF en cartel, le PRL, atteint la moyenne. Les partis recueillant le moins d'antipathie sont les partis verts (Écolo, Groen!) et les partenaires libéraux (PRL, MCC, OpenVLD). À l'inverse, dans le bas du classement, on retrouve les partis d'extrême droite (FN, VB) et les partis régionalistes flamands (N-VA, Spirit et LDD). Les démocrates-chrétiens et socialistes se situent à l'intermédiaire, bien qu'avec des scores relativement bas.

En termes de positionnement politique, les répondants se situent en moyenne à 3,9 sur une échelle gauche-droite allant de 0 (position la plus à gauche) à 7 (position la plus à droite), soit un positionnement de centre-droit. Ils positionnent en outre leur parti de manière tout à fait congruente (position moyenne: 4,0).

Il est cependant intéressant de décomposer et d'affiner l'analyse du positionnement au-delà de l'échelle gauche-droite générique regroupant différentes dimensions<sup>711</sup>. L'enquête a soumis 20 propositions aux répondants, par rapport auxquelles ils ont pu se prononcer<sup>712</sup>. Ces propositions ont ensuite été regroupées en trois échelles générales<sup>713</sup>, portant sur trois grandes dimensions. En matière d'immigration et de sécurité<sup>714</sup> et sur les questions socio-économiques<sup>715</sup>, les répondants adoptent en moyenne une position de

711 H.-D. Klingemann *et al.*, *Mapping Policy Preferences II. Estimates for Parties, Electors and Governments in Eastern Europe, European Union and OECD 1990-2003*, Oxford, Oxford University Press, 2006, p. 5.

712 Les répondants avaient le choix entre cinq options de réponse: « tout à fait d'accord », « plutôt d'accord », « plutôt contre », « tout à fait contre » et « je ne sais pas ».

713 Le regroupement en trois échelles s'est fait sur base d'une analyse factorielle. Ce type d'analyse permet de faire ressortir des dimensions communes à un grand nombre de variables. Dans notre cas, les 20 propositions ont fait ressortir trois grandes dimensions.

714 L'échelle d'immigration et de sécurité se base sur sept propositions: « les expulsions de demandeurs d'asile ne sont pas assez nombreuses », « la poursuite de la construction européenne est une bonne chose pour la Belgique », « l'avortement doit être interdit », « il est normal que des étrangers résidant depuis cinq ans dans une commune puissent voter aux élections communales », « l'élargissement de l'Union européenne aux États d'Europe centrale et orientale est un danger », « l'école doit d'abord enseigner le sens de la discipline et de l'effort » et « on ne se sent plus chez soi en Belgique ».

715 L'échelle socio-économique se base sur quatre propositions: « la poste doit être privatisée », « les organisations syndicales doivent avoir plus de poids dans les grandes décisions économiques », « augmenter la flexibilité du travail est nécessaire » et « il est important de diminuer les écarts entre les revenus ».

centre-gauche. Inversement, ils adoptent en moyenne une position de centre-droit sur les questions morales<sup>716</sup>.

**TABLEAU 6**  
**Positionnement politique des adhérents FDF**

Sympathie autres partis (0-7)	MR-PRL	5,2
	Écolo	3,4
	MR-MCC	3,0
	OpenVLD	3,0
	Groen!	2,8
	cdH	2,4
	RWF	2,2
	SP.a	1,6
	PS	1,5
	CD&V	1,3
	Spirit	0,4
	LDD	0,3
	FN	0,2
	N-VA	0,1
VB	0,0	
Auto-positionnement G-D (0-7)	Moyenne	3,9
Positionnement FDF	Moyenne	4,0
Index Immigration et Law and Order (0-4)	Moyenne	2,3
Index socio-économique (0-4)	Moyenne	2,4
Index Progressisme – Conservatisme (0-4)	Moyenne	2,7
Priorité #1 du FDF (%)	Défendre les intérêts des francophones de la périphérie	55,4
	Faire adopter la convention-cadre des minorités	10,7
	Diminuer le chômage	10,1
	Aider l'enseignement en Communauté française	7,7
	Changer la façon de faire de la politique	6,5
	Augmenter les salaires les plus bas	4,8
	Autre	4,8

Source: Enquête 2008, Cevipol

**716** L'échelle morale se base sur trois propositions: « la consommation de cannabis doit être dépénalisée », « pour combattre le sida, des préservatifs doivent être distribués régulièrement dans toutes les écoles » et « il est normal que des couples homosexuels puissent adopter des enfants ».

Enfin, il a été demandé aux répondants d'indiquer, au sein d'une liste, quelle devrait selon eux être la principale priorité dans l'action du FDF. Les deux priorités arrivant en tête (rassemblant plus de deux tiers des adhérents) font référence au «*core business*» du FDF: la défense des francophones et des minorités.

## Conclusion

Ce chapitre a opéré un retour sur les évolutions de la structure organisationnelle, du fonctionnement interne du parti et de l'adhésion au FDF.

L'analyse des statuts du parti a mis en évidence une relative stabilité des structures organisationnelles du parti dans le temps, et ce malgré une histoire non linéaire en termes d'alliances électorales. D'une manière globale, malgré sa taille réduite en comparaison aux partis historiques, le FDF fait montre tout au long de son histoire d'une importante densité organisationnelle.

Pour ce qui est du fonctionnement interne, si les droits et obligations des adhérents du FDF sont initialement construits autour de la vie des sections locales, ils ont progressivement évolué vers le niveau central. On note ainsi un passage clair d'un modèle de délégation vers un modèle donnant plus de poids et d'influence directe aux membres.

Enfin, les données – certes parcellaires – en termes d'adhésion montrent un tassement des effectifs. Ceci semble corroboré par les informations fournies via l'enquête menée auprès des membres et activistes du parti. Celle-ci dresse le profil d'un parti dont la base se compose de cadres à moyenne d'âge relativement élevée et se caractérisant par une forte longévité dans la durée d'adhésion.

Dès lors, ce parti aujourd'hui quinquagénaire fait face à des défis organisationnels importants pour les années à venir.

D'une part, depuis le retour à l'autonomie électorale, le parti a affiché une volonté marquée de développer territorialement son organisation. Cette volonté affirmée de croissance organisationnelle sur le territoire wallon présente un défi majeur, en particulier en l'absence de racines ou d'ancrage historique du parti dans cette région.

D'autre part, si le retour à l'autonomie n'implique pas de changements organisationnels immédiats ou conséquents (le parti ayant toujours conservé son autonomie organisationnelle), il présente en

revanche un défi financier non négligeable. La perte de ressources liée au retour à l'indépendance électorale risque de forcer le parti à entreprendre des réformes organisationnelles dans un futur proche.

Enfin, le parti fait face au défi du renouvellement générationnel de ses cadres, qui passe également par un investissement intensif en termes de recrutement de nouveaux adhérents.

La conciliation de ces objectifs constitue autant de challenges pour ce parti à l'aube d'une ère nouvelle.

